

Conseil de quartier de Port Aviation

Vendredi 17 octobre 2014

Principaux points évoqués

1/ Présentation du fonctionnement des conseils de quartier et du rôle des correspondants de quartier

Monsieur le Maire ouvre la réunion du Conseil de quartier en précisant que la nouvelle municipalité entend poursuivre et améliorer cette démarche démocratique.

Il précise notamment qu'il est très attaché à la proximité avec les habitants et que l'amélioration du cadre de vie des Castelvirois passe par l'écoute et la prise en compte des avis de la population sur des sujets très concrets de vie quotidienne (voirie, propreté, tranquillité publique...). Au-delà des Conseils de quartier, il indique que des réunions thématiques spécifiques pourront être organisées, des visites sur le terrain seront programmées, qu'il reçoit en mairie sur rendez-vous et qu'il tient une permanence téléphonique en direct deux fois par mois.

Enfin, le Maire annonce pour la fin de l'année la diffusion d'un guide du « bien vivre ensemble ».

Madame Giraud, maire adjointe en charge du logement et des conseils de quartier, indique les principales modalités de fonctionnement retenues.

- Maintien des cinq quartiers avec les mêmes périmètres.
- Réunion une fois par trimestre (minimum trois fois par an)
- Les réunions feront l'objet de comptes-rendus succincts.
- Appel à candidature pour la désignation de correspondants dans chaque quartier. Ceux-ci auront un rôle essentiel à jouer pour faire remonter aux élu-e-s et aux services de la commune et de l'agglomération les problèmes concrets rencontrés dans leur vie au quotidien. Ils se réuniront en amont pour arrêter l'ordre du jour des Conseils de quartier et pouvoir assurer aussi le suivi des décisions prises.

2/ Point sur le tri et la réduction des déchets sur notre territoire

Aujourd'hui, chaque habitant des Lacs de l'Essonne produit 450 kg de déchets /an. (*Ordures ménagères, tri sélectif, encombrants et végétaux compris*). L'objectif : diminuer de 7% les gisements d'ordures ménagères et assimilées en 5 ans soit 6,3kg / an / habitant.

Les enjeux sont à la fois environnementaux (recyclage, économie des ressources, réduction, réemploi...) et économique (maîtrise du coût des ordures ménagères).

Depuis le 1er octobre 2014, le papier, les journaux magazines et les emballages sont mélangés dans le bac jaune (bi-flux). Il y aura une réduction des passages des végétaux à partir d'avril 2015,

Pour aller en déchetterie, les habitants doivent se munir d'une carte d'accès délivrée au siège de la Communauté d'agglomération, avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Vous pourrez y déposer toutes sortes de déchets : cartons, végétaux, troncs d'arbres, terre, gravats, chaudières, batteries, solvants, produits toxiques, électroménager...

Une solution pour les objets en bon état (meubles, livres, outillage...) : La recyclerie des Portes de l'Essonne (*29 quai de l'Industrie, Athis Mons*) : 01 69 57 84 34

Rappel important pour les passages des encombrants : Ils doivent être sortis la veille au soir ou avant 6h du matin.

Pour toute question sur la gestion et la prévention des déchets ménagers, n'hésitez pas à contacter la Direction de la Gestion des Déchets au 0 800 502 090 (appel gratuit) ou au 01 69 84 38 00.

3/ Point sur le projet d'autoroute ferroviaire

Suite à la séance extraordinaire du Conseil municipal en juillet, le maire précise qu'il est intervenu auprès de la députée Eva Sas. A travers une question écrite, celle-ci a interpellé le secrétaire d'Etat aux transports pour préconiser le contournement de notre région, fortement urbanisée.

La municipalité reste mobilisée sur l'évolution de ce dossier.

4/ Tour d'horizon des préoccupations des habitants du quartier

- Problèmes de stationnement, rue de Savigny, suite au projet de construction de 50 logements sur cette commune.
- Faire étudier le prolongement de la ligne de bus n° 492 jusqu'à la gare de Juvisy.
- Rappel des règles en matière de stationnement et du dispositif mis en place par la police municipale pour la mise en fourrière de véhicules.
- Stade Maquin : La construction d'un collège n'est plus à l'ordre du jour. Le PLU va être modifié à la marge en attendant le lancement d'une procédure plus complexe pour sa révision totale.
- Suppression du passe partout à compter du mois de novembre. Les kms de cette ligne seront reportés sur les lignes DM22 et DM 8.
- Hélibus : Ce service n'a pas trouvé son public. Il sera transféré à la CALE, compétente en matière de transport.
- Ralentisseur enlevé en face du 40 rue de Savigny. Attention, circulation toujours excessive.
- Dégradation du bâtiment de Port Aviation. Améliorer la signalétique pour identifier le lieu dans le quartier.
- Rappel des règles sur la gestion des hôtels sociaux et les mesures prises pour lutter contre l'habitat indigne.
- Distribution intempestive de publicités dans les boîtes aux lettres.
- Mauvais entretien de la voirie et éclairage public défaillant, rue Charles Perrault.
- Plaque d'égout détériorée au niveau du 137 boulevard Gabriel Peri.
- Rappel des règles sanitaires interdisant les poulaillers en zone urbaine.
- Bordures de trottoirs manquantes, avenue de la Passerelle.
- Construction des Tournelles : Rehaussement du terrain qui pose problème à un riverain de la rue Nungesser et Coli.
- Dépôts sauvages, avenue Toussaint Caurot.
- Problèmes de stationnement sur les « bateaux d'accès » des entrées de pavillons et d'immeubles.
- Passage des Cigognes : arbres à élaguer.
- Bordures à remplacer, 15 avenue de la Passerelle.
- Manque de plans de ville sur les mobiliers urbains.
